

Origine douteuse de l'église de Preignac.

Fortunat évêque de Poitiers nous apprend que Léonce 2 archevêque de Bordeaux qui avait des possessions considérables dans Preignac dédia et consacra en basilique sous l'invocation de St Vincent martyr un ancien temple érigé en l'honneur d'une divinité du paganisme et connu en langue celtique sous le nom de Vernemetis qui signifie dit Fortunat fanum ingens, un vaste temple. Etait-ce là l'origine de la 1^{ère} église de Preignac nous n'oserions le certifier. L'église est bien dédiée à St Vincent martyr mais jusqu'ici ni la tradition, ni les ruines, ni la dénomination des lieux n'indiquent qu'il y ait eu dans le territoire que renferment les limites de la commune un vaste temple du paganisme. Nos soupçons se porteraient plutôt vers le centre de la commune de Barsac qui a son église dédiée aussi à St Vincent martyr ; car au dire du curé actuel on trouve dans sa paroisse les ruines d'un ancien temple sur lesquelles on a construit aujourd'hui des chais ; le lieu désigné n'est distant que d'un quart de lieu de la chapelle St Amand et par conséquent de l'endroit ou nous croyons que la maison de Léonce a existé.

Pourquoi elle a été placée sous l'invocation de St Vincent martyr.

Lorsque le pieu archevêque eut mis sous l'invocation de St Vincent le temple de vernemetis il s'y opéra dit encore Fortunat une guérison miraculeuse ; ce fut sans doute l'impression qu'elle fit sur les esprits qui a occasionné la dédicace de plusieurs églises de cette contrée sous l'invocation de St Vincent martyr.

Ancienneté de cette église.

En quelle année fut bâtie la première église de Preignac, c'est ce que nous ne saurions encore assigner. Toujours est-il certain qu'au 6^{ème} siècle la religion était répandue dans Preignac puisque nous voyons les Evêques de Bordeaux et de Poitiers y passer de saintes journées.

Ancienne église.

L'ancienne église dont nous pouvons positivement parler était située tout auprès du port qui se trouve aujourd'hui derrière la nouvelle. Quatre vingt pieds sur 55 de large construite voûtée dans le genre gothique ; de chaque côté de la nef se trouvaient des chapelles également voûtées et séparées par des piliers et des arceaux.

Sa description.

La porte d'entrée et le clocher se trouvaient où est aujourd'hui le sanctuaire et le maître-autel de la nouvelle église.

A droite en entrant était la chapelle de la famille d'Armajan dédiée à St Jean. De toute l'ancienne église il ne reste plus aujourd'hui que cette chapelle qui sert de sacristie à la nouvelle ; elle donne une idée de la gothique construction de l'ancienne église. On y voit encore aux écussons très bien conservés qui joignent les arrêtes de la voûte les armes de cette famille anoblie par Charles IX. Leur tombeau a été détruit mais on a conservé différentes pierres qui composaient ce mausolée ; voici quel était sa forme.

Tombeau de la famille d' Armajan.

On lit cette inscription tout autour de la pierre supérieure qui servait de couvercle au tombeau.

CI –GIST NOBLE ET VERTUEUS PIERRE SAUVAGE ESCUIER ET SEIGNEUR D'ARMEJAN ET LAMOTHE A VESCU AVEC SA TRES CHASTE EPOUSE JEANE DELOSSANS DEBAT 32 ANS 4 MOIS 22 JOURS DECEDE CE 22 DECEMBRE 1372 .

Du même côté se trouvait l'autel de notre dame ; les curés célébraient tous les samedis une messe pour le roi ; pour la famille pour la prospérité du royaume ; voici la cause de cette obligation.

Le roi cède son droit de dîmes aux curés de Preignac.

En 1580 le roi de France céda aux curés de Preignac les droits dîmes qu'il avait sur cette paroisse à cause de la prévôté de Barsac mais à condition que les curés de cette paroisse célébreraient une messe à son intention tous les samedis de l'année ; c'est ce qui fit que le curé de Preignac fut dès lors gros destinataire en seul ; son chai recevait chaque année 150 à 200 Tonneaux de vin. On trouvait sur les registres de la fabrique de l'année 1614 l'extrait du titre qui transportait ce droit au curé comme il consiste d'après un certificat que nous avons entre les mains donné à Preignac le 5 Sbre 1791 signé Baudichon maire et Ducas secrétaire.

Clergé de Preignac.

Le clergé se composait alors d'un curé et de deux vicaires ; il y avait un religieux capucin qui venait du couvent de Langon pour prêcher la station de l'avent et du carême ; il entendait aussi les confessions.

Les registres de la commune et de la fabrique ne remontant pas au-delà de 1770 nous ne pouvons donner de plus ample renseignement sur l'ancienne église.

L'abbé Gérard curé.

Le plus ancien curé dont le nom soit connu est un nommé monsieur Gérard ; on dit qu'il avait été aumônier de Louis 13.

Etablissement de la confrérie de la charité.

En 1635 le cardinal de Sourdis archevêque de Bordeaux aussi grand admirateur des vertus de St Vincent de Paul qui a été propagateur de son œuvre avait attiré dans son diocèse les prêtres de la mission. Ceux-ci ne manquèrent pas de répandre partout le feu de la charité dont les avait embrasés le cœur aimant de leur saint fondateur. L'église de Preignac répondit à leur zèle et dès l'an 1635, comme il appert par l'ancien registre de la commune il se forma dans la paroisse une confrérie des dames de la charité. Son but était le soulagement spirituel et temporel des pauvres malades. Ces dames étaient choisies parmi les personnes pieuses ; cinq d'entre elles remplissaient les fonctions de supérieure ; sous supérieure ; trésorière ; garde -meuble et inspectrice. Elles faisaient chacune à leur tour la quête dans l'église ou à domicile et se réunissaient sous l'inspection du curé pour rendre compte de leur administration.

Le Pape Innocent 12 par son bref ad perpetuam rei memoriam du 18 Dbre 1693 accorda une indulgence plénière à perpétuité en faveur de cette confrérie.

L'abbé Mesnager curé.

Elle était florissante en 1654 alors que monsieur Emmanuel Mesnager était curé de cette paroisse.

Legs fait à la confrérie de la charité.

On fournit la preuve.

Une demoiselle Siguier, veuve de Raymond Cadroy procureur au siège présidial de Guyenne laissa par son testament daté du 11 Sbre 1650 tous ces biens de Preignac aux révérends pères augustins de Bordeaux à condition que ceux-ci donneraient tous les ans à la confrérie des dames de la charité de Preignac une pipe de vin (deux barriques) du cru des biens situés sur la dite paroisse et dont elle laissait le couvent héritier afin que du revenu de ces deux barriques elle pût encore après sa mort être en aide aux pauvres de Preignac. Ces biens étaient situés au quartier de Lamothe au lieu aujourd'hui habité par Duron aîné tonnelier.

Contestation au sujet de ce legs.

Les pères augustins acceptèrent sans difficulté le legs de la veuve Cadroy, mais les membres de la confrérie trouvèrent qu'ils n'en remplissaient pas les conditions, car au lieu de recevoir deux barriques de vin blanc qui est le seul estimé

dans le pays les révérends pères leur firent remettre deux barriques de vin rouge sans presque aucun prix pour le pays, delà grande contestation entre le bureau de charité et le couvent. Le testament ne désignait pas l'espèce de vin qu'on devait livrer et le vin rouge semblait aux yeux des donataires devoir remplir l'intention de la testatrice ; les dames de la charité soutenaient le contraire. Alors au nom des pauvres de Preignac le syndic de la charité fut sur le point d'intenter un procès aux religieux lorsque des amis intervinrent et concilièrent les divers intérêts. Un notaire se transporta au couvent ; le nommé Fitou, dit Bibih syndic de la confrérie s'y rendit chargé des procurations de Mr Mesnager curé et des dames de la charité. Là il fut conclu que les augustins donneraient tous les ans à la fête de Noël 40 livres pour être employées au soulagement des pauvres de Preignac et que la confrérie n'aurait plus à réclamer du vin d'aucune espèce ; cet acte fut signé le 7 avril 1682 par le révérend père Jean Joseph de Cursol alors prieur du couvent et Boniface Sigala ex- provincial ; Fitou dit Bibih déclara ne savoir signer. La supérieure des dames de la charité était Catherine Cazeaux veuve de Jacques Laville avocat, Jeanne Delafosse veuve Geridey trésorière.

L'abbé des Innocens curé.

Il est plus que probable que le successeur de Mr Emmanuel Mesnager fut le respectable Mr des Innocens ; ce digne pasteur dévoré du zèle de la maison de Dieu gémissait de voir la plupart des paroissiens privés d'assister aux jours de fêtes aux offices divins à cause de l'exiguïté de son église, elle ne contenait qu'environ 900 personnes et plus de 1500 réclamaient une place. Dans les belles solennités un autre désagrément affligeait sa piété ; l'église était bâtie presque au niveau du port en sorte que le moindre débordement envahissait son église et la rendait malsaine ; l'eau en se retirant laissait les autels dégradés et tout couvert de vase. Son zèle ne put supporter plus longtemps tel état de chose ; à lui seul il entreprit de bâtir une église en plus grand et moins sujette aux inondations.

Il entreprend de construire une nouvelle église.

La façade de cette église indique les vues grandes et religieuses du pieu curé. Deux grandes volutes se prolongeaient au dessus de l'entablement qui domine les portes latérales. En 1825 on les a démolies à cause du mauvais état dans lequel elles se trouvaient. Si une flèche s'élevait au dessus se serait une des plus belles façades d'église.

Façade de la nouvelle église.

Cette jolie façade se dégrade tous les jours faute d'entretien, une somme de 300 f la conserverait. Si la commune ne fait pas un peu plus vite cette dépense de l'aveu de Mr Poitevin architecte le premier entablement tombera avant peu. et des

bas côtés mais le pieu curé étant mort tous les travaux furent suspendus. La dernière pierre du clocher avait été placée en 1735.

Mauvais emploi des fonds légués par le curé.

Les fonds que monsieur des Innocens avait légués à la fabrique pour achever son œuvre n'ayant pas paru suffisants pour mettre à exécution les plans auxquels il s'était arrêté et les revenus de l'église ne pouvaient alors que faiblement aider aux frais nécessaires on laissa là cette belle construction.

Par une imprudence impardonnable on imagina d'employer le montant du legs à des spéculations ou l'on se promettait de trouver des profits qui multiplieraient les moyens d'arriver au but que l'on se proposait. Divers événements firent évanouir ces chimériques projets et l'on se vit forcé de se contenter longtemps de l'église qui existait.

L'abbé Morel curé.

Nous ne savons quels furent les ecclésiastiques qui succédèrent à Mr des Innocens dans la cure de Preignac. Nous ne connaissons après lui que Mr Morel. Sa demeure était à Faubourguet dans le bien qui appartient aujourd'hui à monsieur le maire ; il était curé en 1760 c'est sous lui qu'on reprit les travaux de la nouvelle église et voici à quel sujet.

On reprend les travaux de la nouvelle église.

Monsieur de Tourny le fils fut nommé en 1758 à l'intendance de Guyenne. Appuyés de quelques protections les habitants de Preignac s'adressèrent à ce magistrat pour obtenir quelques secours, monsieur de Tourny répondit à leurs vœux.

Monsieur de Tourny promet 30.000 f.

Il vint sur les lieux, recueillit tous les renseignements dont il avait besoin, puis il promit d'accorder à la paroisse de moins imposer sur des contributions et d'obtenir du gouvernement une somme de 30.000 f afin de conduire l'ouvrage à son entière exécution.

Espérance trompée.

On mit la main à l'œuvre avec les débris de l'ancien legs les revenus de la fabrique et les moins imposés, l'intérieur de l'église s'éleva et fut enfin en état de recevoir dans son enceinte et sous sa voûte la grande majorité des habitants. Sur ces entrefaites Mr de Tourny mourut sans avoir obtenu du gouvernement les 30.000 f qu'il avait fait espérer ; ce puissant secours venant à manquer et tous les autres

moyens étant épuisés on fut encore obligé de laisser l'ouvrage imparfait. Il reste à bâtir le rond-point où devait être placé le maître-autel ainsi que quelques pièces de dégagements.

Triste état de l'église.

Pour pouvoir transporter le service de l'ancienne église dans la nouvelle avec de frêles planches et fort mal ajustées on ferma tout cet espace qui se trouve entre les deux piliers du sanctuaire, on les couvrit de mauvaises tapisseries et on se contenta d'y mettre provisoirement un simple autel sans retable; il se trouvait adossé sans autre intermédiaire que ces planches à la façade et à la porte de l'ancienne église. Ainsi resta sans être achevée cette église depuis si longtemps désirée et pour laquelle on avait fait tant de sacrifices.

L'abbé de Mirat curé.

Après la mort de monsieur Morel, l'abbé de Mirat issu d'une famille noble de Barsac fut nommé curé de Preignac vers l'an 1775, mais peu d'année après il fut promu à la dignité de doyen de la cathédrale de Bordeaux.

L'abbé Duzan curé, ses vicaires.

Monsieur Duzan curé de Ste Croix du Mont vint le remplacer dans la cure de Preignac ; les vicaires de Mr Duzan furent Mr Prunié qui fut nommé curé de Barsac, puis de Preignac après la révolution de 93, Mrs Laguette et Vié.

Ce fut sous Mr Duzan qu'on abandonna entièrement l'ancienne église. La cloche qui sert aujourd'hui fut fondue en 1789, on y lit l'inscription suivante :

Bénédictio de la cloche actuelle.

J'ai été bénie l'an 1789 par Mr Duzan prêtre et curé de Preignac et nommé Magdeleine par Mr Jean François de Rolland chevalier seigneur de la maison noble de Lamarque, président honoraire au parlement de Bordeaux, parrain, et dame Marie Magdeleine de Thilorier son épouse, marraine.

François Pinsan et Jean Labat fabriqueurs. (Poulange fecit.)

Cette cloche a trois pieds de hauteur sur 4 pouces d'épaisseur ; son diamètre est à l'ouverture de deux pieds huit pouces.

Construction d'un nouveau presbytère.

Se trouvant trop étroitement logé Mr Duzan entreprit de faire bâtir une cure où il put être lui et son clergé logé d'une manière convenable. Une grande quantité

d'appartements de longs corridors des vestibules des cabinets rien ne manquait à ce grand et riche presbytère si ce n'est l'inscription sic vas non vobis nidificatis avis.

Révolution de 1793.

Quand tout à coup éclata la Révolution de 93 et le pasteur fidèle à la religion préféra s'abriter exilé sous le toit qu'il venait d'édifier.

Apostasie d'un vicaire. L'abbé Vié curé constitutionnel.

Malheureusement l'un des vicaires ne suivit pas l'exemple de son curé ; soit par crainte soit par attachement à sa famille Mr Vié prêta serment à la constitution civile du clergé et cette apostasie fit changer son titre de vicaire en celui de curé de Preignac. Cependant Mr Vié n'était pas un de ces apôtres du scandale qui vinrent blasphémer publiquement ce qu'ils avaient autrefois adoré. Il garda ses vœux, il enseigna le bien, mais il savait qu'il n'était plus de l'église de JC et cette pensée déchirait son cœur sans lui donner la force de se rétracter ; bientôt accablé sous le poids du remord il alla rendre compte à Dieu de sa malheureuse administration. Plusieurs personnes pieuses et dignes de foi nous ont assuré que le chagrin seul abrégea la vie de cet infortuné prêtre.

Dans ces jours de triste mémoire Preignac eut aussi ses hordes impies de profanateurs d'église et d'abatteurs de croix ; l'irréligion porta haut sa tête elle n'épargna ni le christ ni ses saints et les catholiques attendirent en tremblant toujours la fin de ce règne de terreur.

L'abbé Bousquet 2^{ème} curé constitutionnel.

L'abbé Bousquet prêtre constitutionnel vint remplacer dans Preignac le malheureux abbé Vié ; il ne prêcha ni n'afficha le scandale, mais il parut peu fâché du serment qu'il avait prêté au détriment de sa conscience ; il fut curé intrus jusqu'en 1803.

Retour de la religion.

La religion rappelée de l'exil vint alors consoler ces campagnes depuis si longtemps livrées aux suites funestes de l'ignorance et de l'impiété. Le diocèse de Bordeaux vit arriver le saint archevêque d'Aviau ; à son approche l'évêque constitutionnel Lacombe se retira dans le diocèse d'Angoulême que le gouvernement lui avait assigné. Alors le curé Bousquet abandonna Preignac pour suivre la destinée de son patron Lacombe qui le nomma curé de canton dans l'angoumois.

L'abbé Prunié curé de Preignac.

L'abbé Prunié ancien vicaire de Preignac et curé de Barsac lors de la révolution fut nommé curé de Preignac par Mgr d'Aviau en 1803 ; il fut installé le 23 juillet de la même année.

Le 13 mai 1804 on organisa le bureau des marguilliers avec toute la formalité voulue par la loi ; après quoi on procède à l'inventaire de tout ce qui appartenait à l'église.

Triste état de l'église après la révolution.

Rien n'était plus affligeant de voir les tristes débris de cette pauvre église après la tempête qui venait de la désoler. Les planches qui séparaient l'autel dans l'emplacement de l'ancienne église s'étaient disjointes ; les tapisseries s'étaient déchirées, le vent sifflait au travers, les pierres de la voûte menaçaient d'écraser le célébrant. Tel était l'état de l'église la vue du mobilier déchira plus cruellement encore le cœur du nouveau pasteur. Quelques mauvais linges, un calice en verre, une patène en fer blanc, objets consignés dans l'inventaire du 13 mai 1804 donnent une idée du dénuement dans lequel se trouvait alors la sacristie de Preignac.

Zèle du pasteur et des paroissiens.

Le pasteur fit appel à la Religion, au zèle des fidèles catholiques ; sa voix fut entendue. Mr de Rolland donne des étoffes pour faire des ornements, une garniture de Dai ; les dames Sauvage, Lautrap, Louissette, Dufau quelque peu de linge, madame de Valeus fit offrir une écharpe en voile pour la bénédiction, Madame Duroy de Suduiraut envoya l'ostensoir, il est en argent guilloché de la hauteur de 21 pouces. La fabrique reconnaissante fit graver sur le pied de ce riche présent le nom de la donatrice.

La fabrique met de l'ordre dans ses affaires.

Avec ses premiers objets, plein de confiance en la divine providence l'abbé Prunié entreprit de relever le culte ; de concert avec la fabrique on fixa le prix des chaises seul revenu que devait avoir la fabrique car ses biens avaient été aliénés, on avait échangé une de ses prairies pour le presbytère actuel.

Le nombre des chaises s'élevait à 120 ; l'abonnement fut fixé à 2 f par an ce qui donnait à peu près 250 f pour subvenir aux frais du culte. Si les mauvais jours n'avaient laissé que la pauvreté dans le lieu saint c'eût été le moindre des maux ; mais l'ignorance ; l'irréligion ; les préjugés dont on avait tant rempli la tête des pauvres gens de la paroisse ridiculisait les actes du nouveau pasteur.

Départ du curé.

On critiquait ses discours ; on contrariait son zèle ; d'un autre côté l'isolement du curé qui avant la révolution se trouvait avec deux autres confrères pour desservir cette vaste paroisse, le souvenir de ce qu'elle avait été autrefois et la vue de ce que la révolution l'avait faite contribuèrent beaucoup à décourager l'abbé Prunié, et 3 ans après sa nomination il fut rappelé à Bordeaux et placé vicaire à Notre Dame.

L'abbé Foissac curé, son caractère.

Mr Lestang-foissac, depuis un an vicaire d'Ambarès fut appelé à remplacer Mr Prunié.

Ce respectable ecclésiastique était entré avant la révolution chez les génovéfains, mais forcé par les circonstances il abandonna sa 1^{ère} vocation et passa dans la maison de Mr Betbeder pour faire la première éducation de son fils. Il en sortit en 1804 époque où Mgr d'Aviau l'ordonna prêtre ; ses études avaient été entièrement manquées mais le besoin de sujet et la bonne conduite de Mr Foissac firent hâter son ordination. Doué d'un caractère ferme c'était l'homme qu'il fallait alors pour résister de front à ces turbulents dont l'esprit était encore tout plein des doctrines révolutionnaires. On lui reprochait un air un peu trop impérieux, mais des manières plus moelleuses n'auraient fait aucune impression sur ceux qui méritaient des reproches. L'exemple de son prédécesseur le lui avait appris. Ce fut le 2 janvier 1806 qu'il fut installé par Mr Dejean curé du canton.

Insulte à la religion.

On voulut essayer du nouveau curé ; la critique, les propos indiscrets l'insulte parvinrent bientôt à ses oreilles ; sa charité aurait supporté ses insultes personnelles mais le ridicule fut aussi versé sur les personnes qui voulaient pratiquer publiquement la religion. C'en fut assez, Mr Foissac réunit son conseil de fabrique et plainte fut portée au procureur impérial sur le champ, Mr Buhon alors procureur général en la cour de justice criminelle écrivit une lettre consignée toute entière aujourd'hui dans les registres de la fabrique.

Lettre du procureur impérial.

Monsieur le Maire. « Le gouvernement accorde une protection spéciale à la religion et au culte dont les principes concourent si efficacement au maintien des mœurs et de l'ordre public... Si après avoir employé les moyens de douceur quelque mauvais citoyen s'écartait encore de ses devoirs vous voudrez bien en dresser procès verbal et me l'adresser. J'userai alors des moyens vigoureux que les circonstances rendront nécessaire. »

Cette lettre fut bientôt connue ; on comprit alors que la révolution s'était éloignée cependant les vaincus ne déposèrent point leurs armes, ils ne firent qu'en changer.

Etablissement de la confrérie du St Sacrement.

Profitant du moment de calme que lui apportait cette prompte victoire, le nouveau pasteur mit tout de suite la main à l'œuvre. D'après l'ordonnance de Mgr d'Aviau du 24 Nbre 1806 il établit dans la paroisse la confrérie du St sacrement ; on dressa les statuts ; on inscrivit le nom des associés et bientôt cette association se trouva sur un bon pied. Chaque année encore les associés font une offrande de 50 f pour l'entretien des objets qui servent plus particulièrement au St sacrement.

Rétablissement de la confrérie de la charité.

Une autre association dissoute depuis 93 fut l'objet des premiers soins du zélé pasteur, c'était la belle, l'ancienne confrérie des dames de la charité. On rétablit les anciens règlements, on modifia quelques articles, madame de Rolland fut nommé supérieure, madame Ladonne veuve de Fitou Gilibert sous supérieure, madame Daney garde meuble et louisette Dufau inspectrice. Les pauvres reçurent bientôt les secours temporels et spirituels ; tout promettait pour l'avenir le plus heureux succès, les recettes s'élevaient jusqu'à 400f par an.

Obstacle vaincu.

Mais bientôt une lettre du préfet signée Fauché enjoignit de dissoudre cette confrérie. Cet arrêté était motivé sur ce que la loi du 7 frimaire an 5 prescrit l'établissement d'un bureau de bienfaisance dans chaque canton pour l'administration des biens des pauvres et pour la répartition des secours à domicile. Mr Foissac vit d'où venait cette attaque indirecte ; son zèle ne se déconcerta pas : ad finem fortitis était aussi sa devise chérie ; il serait à désirer qu'il n'y eut toujours mis la suavité. Il part pour Bordeaux faire demande de charité, lui prouve que cette pieuse association ne peut en rien contrarier le bureau de bienfaisance. Le préfet éclairé retira son arrêté et le charitable curé brisa ainsi les obstacles dont on voulait entraver son zèle.

Demande d'un vicaire et refus.

La religion faisant de rapide progrès dans la paroisse le curé se vit dans l'impossibilité de servir à lui tout seul cette vaste paroisse. Il demanda que le conseil municipal voulût bien reconnaître la nécessité d'un vicaire. La fabrique prit en considération une si juste demande mais le conseil municipal la rejeta (1810). Le curé fut affligé de ce refus mais non découragé il continua seul à diriger une paroisse de 2800 âmes.

Nouveaux achats.

Cependant le revenu des chaises augmentait et permettait de faire chaque année de nouveaux achats. Un calice de 400 f, un ornement drap d'or fin de 500 f, une custode en argent furent les premiers objets que les économies de la fabrique procurèrent à l'église de Preignac.

On entreprend pour la 3ème fois les travaux de l'église.

Lorsque les Bourbons revinrent sur le trône la prospérité rentra dans Preignac ; les vins se vendirent à des prix considérables et dans quelques années l'aisance se fit remarquer chez tous les propriétaires. C'est alors que la commune prit enfin la tardive résolution de faire terminer son église commencée depuis près d'un siècle. On s'imposa, des souscriptions volontaires furent ouvertes et l'on parvint à réaliser plus de 2500 f.

Alors les exercices du culte furent transportés provisoirement dans le bâtiment qui sert aujourd'hui de mairie. On construisit le rond-point qui sert aujourd'hui de sanctuaire (1824) ceux de notre dame et de Ste clair dans le magasin des dépêches, un vestibule entre la sacristie et le sanctuaire, on plafonna les bas côtés et l'on mit en dehors les arcs-boutants pour donner plus de solidité à l'édifice.

Accident.

Un accident vint troubler la joie des habitants. En voyant placer la dernière pierre qui devait former la clef de l'arceau du sanctuaire ; l'ouvrier qui la portait tomba avec elle du haut de la voûte ; il mourut brisé par sa chute.

L'église de St Vincent de Preignac une fois terminée, il ne resta plus qu'à l'orner, mais les ressources étant épuisées on attendit une 4ème occasion favorable.

Refus de sépulture.

Une circonstance fâcheuse vint en 1826, fournir aux esprits exaltés un prétexte pour attaquer la religion dans la personne de son ministre. Un ancien capitaine était mort sans avoir voulu recevoir aucun sacrement ; le pasteur crut devoir dans l'intérêt de ceux qui se montraient disposés à suivre sa conduite de lui refuser la sépulture ecclésiastique. Les supérieurs approuvèrent la résolution du curé, c'était tout ce qu'il demandait. Dés lors il se mit en devoir de faire face à l'orage. Menaces, pamphlets, chansons, articles de journaux rien ne l'ébranla ; il ne dévia pas d'une ligne de la voie que lui avaient tracé ses supérieurs. Comme il est d'usage dans ces scandaleux accidents on convoqua la majeure partie des habitants, on fit un cortège pompeux au malheureux défunt et après l'avoir déposé dans la fosse on grava sur sa tombe comme son plus beau titre à la gloire et à l'immortalité enterré

sans sépulture ecclésiastique, et pour hécatombe on supprima le supplément que la commune avait fait jusqu'à ce jour au curé pour dire une 2ème messe.

Bon procédé de la fabrique.

Mais tandis que le conseil municipal faisait expier au curé sa fermeté à remplir son devoir le conseil de fabrique dans la séance du 27 janvier 1827 accordait un supplément de 375 f à titre d'indemnité. Nous saisissons avec empressement cette occasion disait le conseil pour donner à monsieur le curé une marque de la reconnaissance que la paroisse lui doit pour le zèle avec lequel il remplit ses fonctions.

On offre à Mr Foissac la cure de St Eloy à Bordeaux.

Mgr de Cheverus n'ignorait pas tous les désagréments qu'éprouvait Mr Lestang Foissac, aussi cherchait il toutes les occasions de lui avouer l'amertume du calice. La cure de St Eloy de Bordeaux étant devenue vacante, Mgr la lui fit offrir. Mais trop attaché à son troupeau le curé de Preignac ne demanda pour toute récompense que de mourir au milieu de ses chers paroissiens. Cette tendresse pastorale si naturelle au cœur de Mgr de Cheverus ajouta un nouveau degré à l'estime qu'il professait pour ce bon curé et dès ce moment il s'occupa à faire ériger sa cure en 2ème classe. Ses démarches ne furent pas infructueuses ; le 15 mars 1829 Charles 10 roi de France érigea par une ordonnance royale la cure de Preignac en 2ème classe.

Cependant les années commençaient à peser sur la tête du pasteur, il ne pouvait plus suffire seul aux besoins de son immense paroisse. La piété allait les.....

Nouvelle demande d'un vicaire et nouveau refus.

Les offices se faisaient sans cérémonies, le chant était méconnu, l'église n'avait plus rien d'attrayant pour un peuple sans foi dégoûté de toute instruction religieuse lorsque la révolution de juillet vint accélérer cet éloignement pour la religion. Le pasteur nécessitait d'un vicaire.

L'abbé Dausse aide le curé.

Néanmoins Mgr nomma Mr Dausse aîné vicaire de Preignac avec le titre de curé de Pujols. Mais le gouvernement ayant exigé que tous les titulaires résident seul dans leurs communes le curé de Preignac fut encore abandonné à ses seules forces.

L'abbé Lacoste.

Monsieur Lacoste actuellement curé de Lalande vint habiter avec lui à titre d'ami.

L'abbé Labeyrie.

Sur ces entrefaites Mr Labeyrie aujourd'hui curé de St Pierre d'Aurillac fut ordonné prêtre (1832). Elevé par les soins de Mr Foissac qui lui avait tenu lieu de père cet ecclésiastique vint auprès de lui soulager ses dernières années ; il remplit les fonctions de vicaire sans en avoir le titre ni le traitement du gouvernement.

Mr Foissac nommé chanoine honoraire de Montauban.

Vers la même époque (1833) Mgr de Trelissac évêque de Montauban nomma Mr Foissac chanoine honoraire de la cathédrale.

Inscription pour l'ornement de l'église.

Enfin depuis les dernières constructions de l'église le sanctuaire, les autels étaient demeurés dans un état de misère impossible à décrire. Il n'y avait de décent que l'autel de la vierge qu'avait fait élever Mr Bernard Despujols aux frais d'une pieuse famille connu dans la paroisse sous le nom des Brunès. Mr Labeyrie soupirait après le moment où son zèle pourrait embellir cette nouvelle église. L'occasion se présenta en 1834 les vins s'étant bien vendus, du consentement de Mr le curé qu'une première attaque de paralysie venait de rendre presque nul pour le ministère, l'abbé entreprit de faire une quête à domicile pour orner le sanctuaire et faire un nouvel autel. Il eut le bonheur de réaliser une somme de 2060 f. Aussitôt Mr Ramade fut chargé des peintures qui décorent aujourd'hui le rond-point du sanctuaire. Les devants d'autel qui jusqu'ici avaient été en papier de couleur furent remplacés par un élégant tombeau marbré et doré. Des chandeliers des reliquaires dorés un superbe tabernacle surmonté d'une riche exposition furent le résultat de cette généreuse collecte. La vue de cet autel comparé à celui dont on s'était servi jusqu'alors ranima le zèle des paroissiens. Mr le curé donna 600 f pour construire une nouvelle chaire, Mr le comte de Saluces fournit le bois et dans peu de jours au lieu de ces mauvais tréteaux qui servaient de chaire on en vit s'élever une élégante sous la direction des frères Pinsan charpentier à Preignac.

Don à l'église.

Monsieur le comte de la Myre et Mr le comte Eugène de Saluces son beau père firent présent des anges adoreurs qui sont aux deux côtés de l'autel.

Une croix de 10 pieds sur laquelle est attaché un christ de 6 pieds fut placé en face de la chaire. C'est un ouvrage de maître ; on y voit la douleur et la mort répandues sur tous les membres. Un amateur a offert 800 f de cette croix mais ce

qui la rend plus précieuse encore ce sont les indulgences qui y sont attachées, par un rescrit du 20 mai 1823.

Indulgence accordée par le nonce du Pape.

Monseigneur Jacques des Princes Guistiani archevêque de Tyr et légats à Latere dans le royaume d'Espagne accorda 80 jours d'indulgences à tous ceux qui réciteraient dévotement un credo devant cette croix. Cette indulgence peut se gagner autant de fois qu'on récitera cette prière dans de saintes dispositions.

On plaça à toutes les croisées de l'église des rideaux rouges à franges ; on suspendit à la voûte une fort belle lampe gagnée dans une loterie par madame Bineau et Preignac vit enfin son église en état de recevoir sans critique la visite des étrangers.

Le pasteur toujours malade vint visiter son église, il la vit parée de ces nouveaux embellissements, son cœur fut rempli de joie il témoigna sa reconnaissance à son cher abbé à tous les paroissiens et comme content de ce que ses yeux venaient de voir il attendit la mort sa récompense.

Chemin de croix.

Le chemin de croix est la dernière réalisation que Mr Foissac établie dans la paroisse.

Maladie du curé.

Une nouvelle attaque l'ayant frappé l'affliction se répandit comme l'éclair parmi le troupeau. On se fit un devoir de le visiter, la nuit et le jour.

Sa mort, les obsèques.

Il reçut avec piété les derniers sacrements, il rendit son âme à dieu le 16 avril 1836 après 30 années de ministère dans la paroisse de Preignac. Ses obsèques furent célébrées avec toute la pompe que la reconnaissance pouvait lui accorder. La fabrique fit tendre en noire toute l'église elle fit élever le beau catafalque que Mr le comte Alexandre de Saluces donna sous la restauration pour célébrer le service du roi Louis 16. Plus de 200 livres de cire furent achetées pour la cérémonie, un nombreux clergé venu de Bordeaux et des paroisses voisines accompagnèrent au milieu des larmes les restes de leur ami et de leur bon confrère ; son corps fut déposé au milieu du cimetière et l'abbé Labeyrie son héritier fit élever sur lui une tombe qui sert aujourd'hui de croix au cimetière. On y lit sur une plaque de marbre blanc : Omnium Pater cit patrem luxerum omnes.

Intérim.

L abbé Labeyrie fut chargé de l'administration de la paroisse jusqu'à l'arrivée du successeur.

Mgr de Cheverus nomma plusieurs curés mais tous refusèrent. Les uns pour un motif les autres pour un autre ; on connaissait l'étendue de la paroisse, le chiffre de la population, l'esprit du pays ; on savait que l'autorité venait d'enlever une prairie attenante au jardin du presbytère et dont le curé défunt avait toujours joui. Toutes ces circonstances effrayaient les curés que le cardinal appelait à remplir ce poste.

L'abbé Dudouble curé.

Enfin après 3 mois d'offres et de refus monseigneur de Cheverus fit offrir la cure à Mr l'abbé Dudouble vicaire de St Nicolas de Bordeaux ; celui-ci a après avoir irrespectueusement exposé à son Evêque les raisons qu'il croyait devoir détourner de dessus ses épaules le fardeaux dont on voulait le charger néanmoins que monseigneur n'avait qu'à parler et qu'il était disposé à obéir ; allez lui dit le cardinal je crois que c'est la volonté de dieu. Dés ce moment toutes les difficultés disparurent et ce fut la dernière que fit le cardinal ; dix jours après monseigneur de Cheverus était avec dieu.

Après quatre mois d'attente le titre arriva, et le vicaire de St Nicolas s'arracha avec larmes des bras des bras de son bon curé Mr Pineau ; il dit adieu à ses chers confrères et s'éloigna de cette bien aimée paroisse ou pendant sept ans il avait exercé le saint ministère.

Premiers soins du pasteur.

Ce fut le 10 novembre 1836 que le nouveau curé fut installé ; son premier acte fut de mettre la paroisse sous la protection de l'immaculée conception de Marie; et plein de confiance dans la puissante protection de cette Ste mère il mit la main à l'œuvre du seigneur.

Depuis la 1ère attaque de Mr Foissac le troupeau s'était dispersé ; il n'y avait plus d'unité ; il fallut rallier les uns et ramener ceux qui ne venaient plus, ce fut le 1er soin du pasteur. Après avoir visité tous ces paroissiens il s'appliqua à connaître l'esprit du pays ; bientôt il s'aperçut que les habitants n'étaient pas ce qu'on les lui avait faits ; il ne trouve que bienveillance et respect.

On donne au culte une décence jusqu'alors négligée.

L'église était ornée mais le culte était encore sans dignité ; les cérémonies, le chant étaient insupportables ; il fallut mettre de l'ordre dans cette partie bien

convaincu que la pompe extérieure du culte était le seul moyen d'attirer les paroissiens à l'église et par conséquent de pouvoir les instruire et plus tard de les convertir, des classes de chants et de cérémonies occupèrent donc les premières soirées du pasteur.

On multiplie les instructions.

Les catéchismes avaient été négligés depuis plus de trois ans ; on n'avait point fait de 1^{ère} communion. 172 enfants de l'âge de 12 à 16 ans formèrent le 1^{er} catéchisme ; les instructions furent faites régulièrement ; l'heure des offices fut fixée d'une manière irrévocable. Un mouvement religieux sembla se prononcer soit par amour de la nouveauté ou pour tout autre motif on vint en foule à l'église ; profitant de ce premier élan la fabrique mit un peu plus d'ordre dans la pompe, et l'on ajouta 300 chaises de plus ce qui en éleva le nombre à 760.

Grand nombre de personnes se disposèrent à faire leurs pâques et ce fut pour cette solennité que pour la 1^{ère} fois Mr le curé voulut donner au culte une pompe jusque là inconnue. L'autel fut orné de nouvelles richesses les cérémonies se firent avec décence, les vêpres furent chantées, un faux bourdon, deux chantres en chape ; un ophycléide parurent au lutrin et les offices rivalisèrent avec ceux de la ville. Cette pompe extérieure attira pour la suite un nouveaux concours de fidèles ; on en profita pour multiplier les instructions et faire aimer et pratiquer la religion.

Demande d'un vicaire.

Mais le nouveau pasteur comprit qu'il ne ferait rien de solide tant qu'il serait abandonné à ses propres forces ; il exposa sa position aux vicaires capitulaires qui lui répondirent qu'un vicaire était indispensable, qu'il fallait en faire reconnaître au plus tôt la nécessité par le conseil municipal.

Refus du conseil municipal.

Espérant que sous ce nouveau curé le conseil municipal serait plus flexible la fabrique lui adressa le 10 juin 1837 une délibération dans laquelle elle démontrait évidemment qu'un seul prêtre ne suffirait jamais aux besoins d'une paroisse de 3000 âmes qui voulaient pratiquer la religion de leurs pères. Huit membres du conseil municipal appuyèrent cette demande contre onze qui furent pour le rejet motivant leur refus sur ce que depuis 93 on s'était contenté d'un seul prêtre que par conséquent on pouvait s'en contenter encore. Cette décision fruit bien connu d'une faible cabale souleva d'indignation tous les gens bien pensants ; c.a.d. la majorité de la commune, on fit alors une souscription pour donner au pasteur cette aide si nécessaire et les supérieurs ecclésiastiques firent espérer que le nouvel archevêque prendrait cette demande en considération.

Zèle de la fabrique, embellissement.

En attendant le curé travaillait de toutes ces forces à soutenir le bien qui se manifestait dans cette paroisse, le conseil de fabrique qui se composait de Mr M de Valeus président, Cocherel, le comte de la Myre, Dubourg et Lanneluc rivalisaient de zèle avec le nouveau pasteur pour hâter les progrès de la religion ; on fit construire le chœur, on suspendit des tableaux dans le corps de l'église, on continua à orner l'église qui manquait d'un grand nombre d'objets de 1^{ère} nécessité.

Construction du chœur.

Les revenus de l'église avaient doublé ; de 1000 f qu'avaient donné les chaises en 1836 elles rapportèrent jusqu'à 2000 f ; le chœur fut payé la même année 900 f.

Nomination de Monseigneur Donnet.

Cependant Monseigneur Ferdinand Donnet Evêque coadjuteur de Naney venait d'être nommé archevêque de Bordeaux. La nomination de ce nouveau prélat fit concevoir de nouvelles espérances à la fabrique et au curé de Preignac. Elles ne furent point illusions.

Il dit la messe à Preignac avec l'Evêque de la Rochelle.

Deux mois après son arrivée Mgr Donnet voulut aller visiter Notre Dame de Verdélais ; il passa par Preignac et y rencontra chez Mr de la Myre l'Evêque de la Rochelle. Les deux Evêques vinrent dire leur messe dans l'église de Preignac. Alors Mr le curé exposa de nouveau à son archevêque l'impossibilité de faire seul un bien solide dans une aussi vaste et aussi religieuse paroisse ; d'un seul coup d'œil Mgr vit le besoin d'un second prêtre, et surtout mieux encore que le curé nécessité d'un prompt secours. Il se fit remettre les différentes pièces nécessaires pour appuyer sa demande.

Nomination d'un vicaire par le gouvernement.

Quinze jours après le Ministre envoya à Mgr cette ordonnance royale qu'on avait demandée inutilement depuis plus de 30 ans.

Lettre de l'archevêque au curé.

Monseigneur écrivit aussitôt une lettre au curé de Preignac dans laquelle il lui disait.

Mon cher curé

Jamais demande n'a été plus juste que celle que nous avons adressée au gouvernement en faveur de Preignac, aussi jamais demande n'a été plus promptement accordée. Une ordonnance royale du 10 Sbre reconnaît le vicariat de Preignac ; je m'en réjouis sincèrement sous le double rapport du bien qui résultera de cette mesure et du plaisir qu'elle va vous causer.

Signé Ferdinand.

L'abbé Pévran vicaire de Preignac.

Mr Pévran depuis trois ans vicaire de Notre Dame de Bordeaux avait demandé à Mgr de venir exercer le St ministère avec le curé de Preignac ; le défi de travailler plus efficacement au salut des âmes fut accepté. Il arriva la veille de la Toussaint 1837 ; avec ce nouvel aide on commença par instruire le peuple qui vivait dans l'ignorance de sa religion car sous le prétexte que l'ancien curé était trop long dans ces prônes on ne venait plus les entendre et l'instruction était absolument nulle.

On établit trois catéchismes.

Trois catéchismes furent établis l'un préparatoire pour les enfants de 9 à 11 ans, l'autre pour la 1^{ère} communion et enfin un 3^{ème} dit de persévérance pour les enfants qui avaient fait leur 1^{ère} communion.

On multiplie les instructions.

Les stations de l'avent et du carême furent mises dans le pied de Bordeaux, sermon et vêpres prônés à la messe de paroisse et dans la belle saison aux deux messes.

Visite des infirmes.

Au commencement du carême le curé et le vicaire passèrent par tous les villages de la paroisse pour prendre les noms des vieillards et des infirmes qui désiraient remplir leur devoir pascal ; ils en inscrivirent en 1838 trente sept ; ils les visitèrent régulièrement et firent faire leurs pâques à la plupart d'entre eux.

Mr le vicaire fut chargé d'apprendre le chant et la musique instrumentale aux enfants de la persévérance qui avaient le goût et le temps d'apprendre. Déjà ses élèves ont fait quelques progrès, ils exécutent dans les processions et le pèlerinage de Verdélais des morceaux à leur portée.

On veut rétablir la confrérie de la charité.

Un peu revenu à lui-même le curé voulut s'occuper de la confrérie de la charité. Depuis 11 ans ces dames n'avaient plus eu de séance ; on avait répandu le

bruit que certaines sœurs de la charité se gardaient ou distribuait à qui bon leur semblait les aumônes.

Difficultés.

De semblables propos toujours la récompense de la charité chrétienne découragèrent ces dames, elles ne voulurent plus quêter à l'église de là vint l'abandon de cette belle confrérie.

Une seul restait ; Jenny Bruneau faisait la quête tous les dimanches, le trésorier de la fabrique recevait les aumônes et les distribuait sur les mandats de Mr le curé.

Temporisation.

Monsieur Dudouble annonça qu'il allait rétablir cette association ; mais Mr le maire président du bureau de bienfaisance ayant élevé à ce sujet quelques difficultés et le bureau de bienfaisance ayant pris la résolution de choisir des dames pour distribuer ses aumônes Mr le curé cru prudent de ne point froisser les désirs de Mr le maire et pour concilier ses devoirs avec la volonté du président de la bienfaisance, il différa de réorganiser cette confrérie depuis 11 ans dissoute par le respect humain et le découragement. Mais afin que les pauvres ne souffrissent point de ce contre temps Mr le curé voulut faire lui-même la quête tout les dimanches à la messe de paroisse, il distribue lui-même ou par son vicaire les secours qu'il a recueillis. La caisse des pauvres est tenue par le trésorier de la fabrique ; elle est dans un état plus florissant qu'elle ne l'a été par le passé. En 1838 on a payé pour plus de 200 f de pain on a distribué plus de 300 f d'aumônes à domicile soit en bois, viande ou numéraire.

Œuvre des bons livres.

L'œuvre des bons livres est encore un moyen qu'on a mis en œuvre pour opérer le bien ; il a déjà produit des résultats des plus satisfaisants.

Mois de Marie.

Mais c'est surtout la dévotion au mois de Marie qui apporte au pasteur les plus douces consolations ; chaque soir il y a des chants de cantique, une instruction simple et pieuse insinue dans les cœurs la plus aimable comme la plus salutaire des dévotions. La main remplie de fleurs ou se rendant aux pieds de marie ; là se trouve un tronc qui reçoit les offrandes destinées à l'embellissement de l'autel. Chaque année ce mois apporte à l'église quelque nouveau présents et toujours plus de dévotions.

Redoublement de zèle de la part des paroissiens.

Depuis 1837 le zèle pour la maison de Dieu semble s'être ranimé plus vif que jamais. Un Dai magnifique en velours cramoisi a été donné par Mr le comte de la Myre qui fournit le velours et la moitié du galon, Mr de Valeus et la confrérie du St sacrement fournit le reste. Une garniture de velours fut offerte par Mr le curé et mesdames Betbeder, Cocherel et Valney passèrent de longs jours à monter de fort belles fleurs pour les deux grandes urnes de l'autel. Mme de Valeus l'épouse du président fit présent de deux superbes panaches et de quatre beaux vases en porcelaine dorée avec leurs bouquets ; les Dlls Auguste et Mme Pruna leur belle sœur brodèrent une belle garniture de chaire. Mme la comtesse de la Myre après un travail d'un an fit présent d'un fauteuil et de deux tabourets, pour le célébrant, diacre et sous diacre ce meuble vaut plus de 100 écus. Je songe disait cette vertueuse dame en offrant le tribu de sa piété ; je songe maintenant à ce que je pourrais faire encore pour l'ornement de notre église. Un tapis de 200 f vint couvrir les degrés de l'autel.

Construction d'un logement pour le vicaire.

Tandis que le zèle des fidèles embellissait le sanctuaire, d'un autre côté employait ses revenus à bâtir un logement pour le vicaire car jusqu'ici le curé et le vicaire n'avaient eu qu'une chambre commune. La souscription faite dans la paroisse en faveur du vicaire avait produit 700 f ; sur cette somme on lui alloua 300 f de supplément et l'on entreprit avec les 400 f qui restaient de lui bâtir une chambre dans une des dépêches dépendantes de la cure. Mr Dubourg trésorier de la fabrique et Mr Despujols aîné membres du conseil municipal furent délégués pour surveiller les travaux. Le conseil municipal ne voulut contribuer en rien aux frais de cette nouvelle bâtisse ; il n'avait pas reconnu la nécessité d'un vicaire, il croyait être conséquent avec lui-même en refusant de contribuer à son logement. Mais la fabrique en se privant de beaucoup d'objets nécessaires se chargea de couvrir les frais de cette construction ; on paya 1112 f et le vicaire eut une magnifique chambre et un joli cabinet donnant sur la cour du presbytère.

Le conseil municipal alloue 200 f pour la 2ème messe.

Cependant sur la proposition faite par Mr cocherel le conseil municipal alloue pour 1839, 200 f pour la 2^{ème} messe ; cette modique somme jointe au supplément de la fabrique et au traitement du gouvernement forme le traitement du vicaire ; on a plus besoin de souscription.

Déblayement des alentours de l'église.

C'est encore vers la fin de 1838 que les alentours de l'église furent déblayés de toutes les terres qui avaient appartenu à l'ancien cimetière. Sur le devant et sur le derrière de l'église à plus de 5 pieds au dessus du niveau du chemin s'élevaient des terres qui chaque jour s'éboulaient laissaient apercevoir les ossements de quelques cadavres ou les restes de quelques cercueils. On recueillit les ossements que l'on transporta au nouveau cimetière et l'on forma ainsi cette place qui est devant l'église ainsi que la terrasse et la place qui se trouve derrière.

Cimetière embelli.

Le nouveau cimetière reçut en 1839 quelques nouveaux embellissements ; on traça les allées qui le partagent en forme de croix et l'on planta les cyprès qui ombragent ces tombes.

Ainsi tout ce qui se rapporte au culte s'embellit chaque jour et la religion apparaissant dans cette paroisse plus aimable qu'on ne l'avait d'abord cru s'attache insensiblement tous les cœurs.

N.B : le terme de fabrique, que l'on retrouve fréquemment, s'entend ici comme un ensemble de clercs et laïcs nommés pour assurer la responsabilité de la collecte et l'administration des fonds et revenus nécessaires à la construction puis l'entretien de l'édifices religieux et du mobilier de la paroisse. A la révolution, les fabriques sombrent dans la tourmente. En 1802, les fabriques deviennent des établissements publics du culte. Le Conseil de fabrique comprend alors le curé, le maire et 5 à 9 membres élus. Les fabriques sont à nouveau supprimées par la loi de séparation des églises et de l'état en 1905 pour être remplacées par les associations culturelles.